Commune de Sains en Amiénois

Projet pédagogique



Année 2026-2027

Sommaire

I. Présentation générale de l'ALSH
1. Présentation de la commune
2. Présentation du RPI
3. Présentation de l'accueil de loisirs
4. Public accueilli
5. Locaux et environnement de la structure

II. Diagnostic et constats
1. Les besoins des enfants
2. Les caractéristiques des différents temps d'accueil

III. Les intentions éducatives
1. Les orientations du PEDT
2. Les valeurs portées par l'ALSH
3. La place de l'enfant dans le projet

IV. Les objectifs pédagogiques 2026-2027
1. Grandir et s'épanouir dans un cadre sécurisant
2. Vivre ensemble et développer l'autonomie
3. Découvrir, expérimenter et développer sa curiosité
4. S'ouvrir aux autres et à son environnement
5. Favoriser la continuité éducative et le lien avec les familles

V. La mise en œuvre pédagogique
1. La prise en compte du rythme de l'enfant
2. L'accueil des enfants de 3 à 6 ans
3. L'accueil des enfants de 6 à 11 ans
4. Les temps libres
5. La participation et le choix des enfants
6. Les activités

VI. Le fonctionnement de l'accueil périscolaire
1. L'accueil du matin
2. La pause méridienne
3. L'accueil du soir
4. La communication avec les familles

VII. Le Plan Mercredi
1. Les principes du Plan Mercredi
2. Complémentarité et continuité éducative
3. Objectifs spécifiques du mercredi
4. Organisation de la journée
5. Les activités
6. Les partenariats

VIII. L'équipe d'animation et la fonction de direction
1. Le rôle du directeur
2. Le rôle de l'animateur
3. Les réunions et les temps de préparation
4. L'accompagnement et l'évaluation de l'équipe

IX. La sécurité et la prise en compte des besoins particuliers

X. Les relations avec les partenaires

XI. Conclusion

Introduction

L'accueil de loisirs constitue un temps éducatif à part entière dans la journée de l'enfant. Il ne se limite pas à un temps de garde : il permet à l'enfant de vivre des expériences collectives, de développer son autonomie, de découvrir de nouvelles activités, de se reposer, de jouer et de construire progressivement sa place au sein du groupe.

Le projet pédagogique définit les orientations et les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sains-en-Amiénois pour l'année 2026-2027.

Il s'inscrit dans les orientations éducatives définies par la commune au travers du Projet Éducatif Territorial et du Plan Mercredi. Le PEDT fixe notamment comme priorités le bien-être et l'épanouissement des enfants, le développement du vivre-ensemble, l'autonomie, la sécurité physique, morale et affective, la découverte d'activités variées, le respect du rythme de l'enfant, l'intergénérationnel et le lien avec les familles.

Il constitue également un outil de référence pour l'équipe d'animation. Il permet à chacun de connaître les intentions éducatives de la structure, les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et la place qu'il occupe dans l'accompagnement des enfants.

Il doit permettre à l'équipe de disposer d'un cadre commun tout en laissant suffisamment de souplesse pour s'adapter aux besoins des enfants, aux situations rencontrées et aux évolutions de la structure.

L'année 2026-2027 s'inscrit ainsi dans une volonté de continuité avec le travail engagé les années précédentes, tout en poursuivant une réflexion sur les pratiques de l'équipe, la participation des enfants, la qualité des temps d'accueil et le lien avec les différents acteurs éducatifs.

I. Présentation générale de la structure

1- Présentation de la commune

Sains-en-Amiénois est une commune située dans le département de la Somme, à proximité d'Amiens. Elle appartient à Amiens Métropole.

Le village possède un environnement rural composé notamment de prairies, de talus et de zones boisées. Son patrimoine historique, culturel et naturel constitue un support intéressant pour les actions éducatives proposées aux enfants.

La situation géographique de la commune permet à l'ALSH de s'appuyer sur son environnement proche pour proposer des activités de découverte, notamment autour de la nature, de la biodiversité, du patrimoine, du sport et de la vie locale.

Le PEDT identifie d'ailleurs l'environnement et la biodiversité comme un axe important du projet éducatif communal.

2- Présentation du regroupement pédagogique intercommunal

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupe les communes de Sains-en-Amiénois, Estrées-sur-Noye et Saint-Fuscien.

Le RPI permet aux enfants des différentes communes d'être scolarisés dans une organisation scolaire commune.

L'ALSH de Sains-en-Amiénois accueille ainsi des enfants issus de ces différentes communes. Cette particularité nécessite une attention particulière à la continuité éducative et à la circulation des informations entre les différents acteurs.

Les enfants de Sains-en-Amiénois scolarisés à Saint-Fuscien utilisent notamment le transport scolaire pour rejoindre leur école le matin et revenir à Sains-en-Amiénois le soir.

3- Présentation de l'accueil de loisirs

L'ALSH est un service géré par la mairie de Sains-en-Amiénois.

Il est implanté au sein de l'école de la Sentelette, Chemin de la Sentelette.

Le directeur de l'ALSH est chargé de la mise en œuvre du projet pédagogique, de l'organisation de l'accueil, de l'animation de l'équipe et du suivi des enfants accueillis.

Responsables : Le maire, Mr Moïse Blanc
Le directeur de l'ALSH, Mr Anthony Coussy
La directrice adjointe, Mme Katia Kalek

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi pendant la période scolaire

- le matin de 7h30 à 8h30
- la pause méridienne de 11h40 à 13h40
- le soir de 16h40 à 18h30
- le mercredi de 8h à 18h

4- Public accueilli

L'ALSH accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Cette tranche d'âge implique de prendre en compte des besoins et des capacités très différents.

Un enfant de maternelle n'a pas les mêmes besoins qu'un enfant de CM2 en matière d'autonomie, de rythme, de communication, d'activités ou de relations avec les autres.

L'équipe doit donc adapter son accompagnement en fonction de l'âge, mais également de la personnalité, des capacités et des besoins individuels de chaque enfant.

Le mercredi, l'effectif accueilli est d'environ 30 enfants.

5- Locaux et environnement de la structure

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école de la Sentelette.

La structure dispose notamment :

- de sanitaires adaptés aux enfants ;
- d'un espace périscolaire ;
- d'une bibliothèque ;
- d'un coin lecture ;
- d'un espace dessin ;
- d'un espace jeux ;
- d'un espace dédié aux devoirs ;
- d'un coin cuisine et jeux symboliques ;
- d'une tisanerie permettant notamment certaines activités de cuisine ;
- d'une cour ;
- d'un préau ;
- d'un dortoir pour les temps de repos des plus jeunes.

Ces espaces permettent de proposer une diversité de situations : jeux libres, activités encadrées, activités sportives, activités créatives, lecture, temps calme ou encore activités de découverte.

L'équipe veille à organiser les espaces afin que chaque enfant puisse trouver une place adaptée à son âge, à son niveau d'énergie et à ses envies.

II- Diagnostic et constats

1- Les besoins des enfants

L'observation quotidienne des enfants constitue un élément essentiel de la construction du projet pédagogique.

Les enfants accueillis ont besoin de bénéficier d'un cadre sécurisant et stable, mais également de disposer de temps où ils peuvent jouer, expérimenter, choisir et prendre des initiatives.

Le temps périscolaire doit notamment permettre de faire une transition entre la maison et l'école, puis entre l'école et la maison.

Il n'est donc pas nécessaire que chaque temps périscolaire soit organisé autour d'une activité dirigée. Les temps libres, les jeux spontanés, les échanges entre enfants et les moments de repos ont également une véritable valeur éducative.

L'équipe doit ainsi trouver un équilibre entre :

- activités proposées ;
- activités choisies par les enfants ;
- jeux libres ;
- temps de repos ;
- temps de transition ;
- vie collective.

2- Les caractéristiques des différents temps d'accueil

Les différents temps de la journée répondent à des besoins différents.

Le matin :
L'enfant arrive progressivement. Il peut être encore fatigué et doit pouvoir commencer sa journée dans un climat calme et rassurant.
Les activités proposées sont donc courtes, accessibles et adaptées aux arrivées échelonnées.

La pause méridienne :
La pause méridienne représente un temps important de récupération après la matinée scolaire.
Elle doit permettre à l'enfant de déjeuner dans de bonnes conditions, mais également de jouer, de se détendre et d'échanger avec ses camarades.

Le soir :
L'enfant sort d'une journée scolaire. L'objectif n'est donc pas de reproduire un temps scolaire supplémentaire.
Les activités proposées doivent favoriser la détente, le plaisir, l'expression et les échanges.

Le mercredi :
Le mercredi constitue un temps de loisirs à part entière.
Il doit permettre à l'enfant de vivre une journée différente du temps scolaire, tout en bénéficiant d'un cadre éducatif structurant.

III- Les intentions éducatives

1- Les orientations du PEDT

Le projet pédagogique s'inscrit dans les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs définis dans le PEDT.

La commune souhaite notamment :

- offrir aux enfants des moments d'épanouissement et de bien-être ;
- développer le savoir-vivre ensemble ;
- favoriser l'autonomie ;
- garantir la sécurité physique, morale et affective ;
- répondre aux besoins et à la sensibilité de chaque enfant ;
- proposer des activités diverses ;
- développer les qualités artistiques, culturelles et sportives ;
- respecter le rythme de l'enfant ;
- favoriser l'intergénérationnel ;
- développer les échanges avec les familles.

Le projet pédagogique poursuit donc ces orientations tout en les adaptant au fonctionnement actuel de l'ALSH.

2- Les valeurs portées par l'ALSH

L'ALSH s'appuie sur plusieurs valeurs essentielles :

- le respect de soi, des autres, des règles et du matériel ;
- la bienveillance, afin que chaque enfant se sente écouté et en sécurité ;
- l'autonomie, en encourageant l'enfant à faire seul et à prendre des initiatives ;
- la coopération, à travers l'entraide et le vivre-ensemble ;
- l'ouverture, en permettant aux enfants de découvrir de nouvelles activités et leur environnement.

Ces valeurs s'inscrivent dans la continuité du précédent projet pédagogique.

3- La place de l'enfant dans le projet

L'enfant est acteur de ses loisirs. L'équipe veille à lui permettre de s'exprimer, de donner son avis, de faire des choix et de proposer des idées.

Selon son âge et ses capacités, il peut participer à la vie quotidienne, prendre des responsabilités et contribuer à certains projets.

L'équipe veille également à respecter le rythme, les besoins et les envies de chaque enfant, en alternant activités, jeux libres et temps de repos.

IV- Les objectifs pédagogiques

1- Les orientations du PEDT

Objectif 1 : Grandir et s'épanouir dans un cadre sécurisant

L'ALSH doit être un lieu où l'enfant se sent accueilli, écouté et respecté.

Objectifs opérationnels :

- Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein de l'accueil.
- Favoriser l'expression des émotions et des besoins.
- Respecter les besoins de repos et de récupération.
- Garantir un cadre sécurisant et des règles compréhensibles.
- Adapter l'accompagnement aux capacités et aux besoins de chaque enfant.

Moyens :

- accueil individualisé ;
- écoute active ;
- observation des enfants ;
- adaptation des activités ;
- mise en place de temps calmes ;
- respect du rythme des enfants ;
- transmission des informations importantes entre les membres de l'équipe ;
- dialogue avec les familles lorsque cela est nécessaire.

Évaluation :

L'équipe observera notamment :

- le comportement et le bien-être des enfants ;
- leur capacité à solliciter un adulte en cas de besoin ;
- leur participation aux différents temps ;
- les situations nécessitant une adaptation particulière.

<u>Objectif 2</u> : Vivre ensemble et développer l'autonomie

L'ALSH est un lieu privilégié pour apprendre à vivre avec les autres.

L'enfant doit progressivement être capable de faire des choix, de prendre des initiatives et de comprendre qu'il possède des droits mais également des responsabilités au sein du groupe.

<u>Objectifs opérationnels</u> :

- Permettre à l'enfant de participer aux décisions concernant certains temps de la vie collective.
- Encourager la prise d'initiative.
- Apprendre à respecter les autres et le matériel.
- Développer la coopération entre enfants.
- Accompagner les enfants dans la résolution des petits conflits.
- Permettre à chaque enfant d'effectuer progressivement seul certaines tâches adaptées à son âge.

<u>Moyens</u> :

- choix d'activités ;
- responsabilités adaptées à l'âge ;
- rangement collectif ;
- jeux coopératifs ;
- projets collectifs ;
- temps d'échanges ;
- valorisation des initiatives ;
- accompagnement des enfants dans la résolution des conflits.

<u>Évaluation</u> :

Les animateurs observeront notamment :

- la participation des enfants à la vie collective ;
- leur capacité à faire des choix ;
- leur autonomie dans les tâches quotidiennes ;
- leur capacité à coopérer ;
- l'évolution des conflits au sein des groupes.

Objectif 3 : Découvrir, expérimenter et développer sa curiosité

L'ALSH doit permettre aux enfants de découvrir des domaines qu'ils ne pratiquent pas nécessairement à l'école ou à la maison.

Les activités ne doivent pas uniquement rechercher une production finale. Elles doivent également permettre à l'enfant d'expérimenter, de se tromper, de recommencer et de développer sa curiosité.

Objectifs opérationnels :

- Faire découvrir régulièrement de nouvelles activités.
- Permettre aux enfants d'expérimenter différents moyens d'expression.
- Favoriser la curiosité et l'envie de découvrir.
- Permettre aux enfants de proposer eux-mêmes des activités ou des projets.
- Valoriser le processus de création autant que le résultat.

Moyens :

- activités manuelles et artistiques ;
- activités sportives ;
- jeux de société ;
- activités scientifiques et de découverte ;
- activités liées à la nature ;
- lecture ;
- cuisine ;
- sorties ;
- rencontres avec des intervenants ;
- projets construits avec les enfants.

Évaluation :

L'équipe pourra notamment relever :

- la diversité des activités proposées ;
- la participation des enfants ;
- les propositions formulées par les enfants ;
- les découvertes réalisées ;
- les activités que les enfants souhaitent renouveler ou approfondir.

Objectif 4 : S'ouvrir aux autres et à son environnement

L'ALSH bénéficie d'un environnement local riche et de nombreux partenaires.
Le projet pédagogique cherchera à permettre aux enfants de mieux connaître leur commune, leur environnement naturel et les personnes qui la font vivre.

Cet objectif rejoint directement les orientations du PEDT concernant la biodiversité, l'intergénérationnel et les partenariats associatifs.

Objectifs opérationnels :

- Faire découvrir aux enfants leur environnement proche.
- Sensibiliser les enfants à la protection de la nature.
- Favoriser les rencontres avec différents acteurs de la commune.
- Développer les projets intergénérationnels.
- Permettre aux enfants de découvrir les associations et les équipements locaux.

Moyens :

- sorties dans le village ;
- activités nature ;
- projets biodiversité ;
- rencontres avec les habitants ;
- activités avec les seniors ;
- rencontres sportives ;
- partenariats associatifs ;
- activités avec d'autres accueils de loisirs.

Évaluation :

- nombre et diversité des projets réalisés ;
- participation des enfants ;
- retours des partenaires ;
- capacité des enfants à identifier les différents acteurs et lieux découverts.

<u>Objectif 5</u> : Favoriser la continuité éducative et le lien avec les familles

L'enfant évolue dans différents environnements : famille, école, accueil de loisirs, associations et autres espaces de vie.

L'ALSH doit donc rechercher une cohérence entre ces différents temps sans pour autant les confondre.

<u>Objectifs opérationnels</u> :

- Maintenir une communication régulière avec les familles.
- Favoriser les échanges entre l'école et l'ALSH.
- Partager les informations nécessaires au bon accompagnement de l'enfant.
- Associer les familles à certains projets.
- Favoriser les rencontres et les temps conviviaux.

<u>Moyens</u> :

- échanges quotidiens avec les familles ;
- affichages ;
- communications par mail ;
- rencontres individuelles si nécessaire ;
- participation aux conseils d'école ;
- échanges avec les enseignants ;
- projets associant les familles ;
- manifestations et temps conviviaux.

<u>Évaluation</u> :

- la régularité des échanges avec les familles ;
- la qualité des transmissions entre l'ALSH, l'école et les familles ;
- la participation des familles aux projets et temps proposés ;
- les retours et remarques des familles ;
- la mise en place effective de projets ou actions favorisant la continuité éducative.

V- La mise en oeuvre pédagogique

1- La prise en compte du rythme de l'enfant

Le respect du rythme de l'enfant constitue un principe transversal du projet.

L'équipe doit tenir compte de l'âge, de la fatigue, de l'état émotionnel et des besoins particuliers de chaque enfant.

Un enfant ne sera pas obligé de participer à une activité lorsque celle-ci n'est pas adaptée à son état ou lorsque l'organisation permet une autre proposition.

Le temps libre est considéré comme un véritable temps éducatif.

2- L'accueil des enfants de 3 à 5 ans

Les enfants de maternelle ont besoin de repères stables, de temps de repos et d'un accompagnement plus individualisé.

Une attention particulière sera portée :

- aux transitions ;
- à l'accompagnement vers l'autonomie ;
- aux besoins affectifs ;
- à l'hygiène ;
- au sommeil ;
- à la compréhension des consignes ;
- au respect du rythme individuel.

Les activités seront courtes, adaptées aux capacités des enfants et alterneront manipulation, mouvement, expression, découverte et temps calme.

3- L'accueil des enfants de 6 à 11 ans

Les enfants élémentaires disposent davantage d'autonomie.

L'équipe cherchera donc à leur permettre :

- de faire des choix ;
- de prendre des responsabilités ;
- de proposer des idées ;
- de participer à l'organisation de certaines activités ;
- de coopérer avec les autres ;
- de développer leurs projets.

L'objectif est de faire évoluer progressivement l'enfant d'une posture de participant vers une posture davantage actrice de ses loisirs.

4- Les temps libre

Les temps libres permettent aux enfants de choisir leur activité, de jouer avec leurs camarades, de discuter ou simplement de se poser.

Du matériel varié sera accessible selon les possibilités :

- jeux de société ;
- livres ;
- dessins ;
- jeux symboliques ;
- jeux sportifs ;
- jeux de construction ;
- activités créatives.

L'animateur reste présent et disponible durant ces temps. Il veille à la sécurité, accompagne les interactions et peut proposer une activité lorsque les enfants en expriment le besoin.

5- La participation et le choix de l'enfant

L'enfant doit pouvoir être acteur de ses loisirs.

Les animateurs chercheront donc régulièrement à recueillir :

- les envies ;
- les idées ;
- les propositions ;
- les ressentis ;
- les activités que les enfants souhaitent découvrir ou refaire.

Cette participation pourra prendre différentes formes : discussion, vote, boîte à idées, choix entre plusieurs activités, création de projets ou responsabilités.

6- Les activités

Les activités proposées sont adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins des enfants.

Elles sont diversifiées :

- activités manuelles et créatives ;
- activités sportives ;
- jeux collectifs et de société ;
- activités nature et environnement ;
- cuisine et activités culturelles ;
- sorties et projets avec des partenaires.

Les enfants sont encouragés à faire des choix et à proposer leurs idées.

L'équipe veille à équilibrer activités encadrées, jeux libres et temps calmes, afin de respecter le rythme de chacun.

VI- Le fonctionnement du périscolaire

1- L'accueil du matin

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h30.

Les arrivées étant échelonnées, l'objectif est de proposer un accueil calme et individualisé.

Les enfants peuvent accéder à différents espaces et activités :

- jeux ;
- dessins ;
- lecture ;
- jeux de société ;
- activités courtes.

L'animateur veille à accueillir l'enfant et à prendre en compte son état de fatigue ou son besoin de tranquillité.

À la fin de l'accueil, les enfants sont accompagnés vers leur classe ou vers le transport scolaire selon leur lieu de scolarisation.

2- La pause méridienne

La pause méridienne se déroule de 11h40 à 13h40.

Elle comprend plusieurs temps :

- prise en charge des enfants ;
- déplacement ;
- passage aux toilettes et lavage des mains ;
- repas ;
- temps de jeux ;
- activités libres ou proposées ;
- retour en classe.

Le repas est également considéré comme un temps éducatif permettant de travailler :

- l'autonomie ;
- l'hygiène ;
- le respect des autres ;
- la découverte alimentaire ;
- la convivialité.

Pendant les temps avant ou après le repas, les enfants peuvent accéder à différents jeux et activités.

3- L'accueil du soir

L'accueil du soir se déroule de 16h40 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après la journée scolaire, les enfants bénéficient d'un temps de transition.

Le goûter constitue un moment de convivialité et d'échanges.

Différentes possibilités sont ensuite proposées :

- jeux libres ;
- activités créatives ;
- jeux de société ;
- activités extérieures ;
- aide aux devoirs pour les enfants volontaires ;
- échanges avec les animateurs.

Les départs sont échelonnés.

4- La communication avec les familles

La communication avec les familles est essentielle au bon fonctionnement de l'ALSH.

Les échanges peuvent se faire par différents moyens :

- par voie orale, lors de l'accueil et du départ des enfants ;
- par téléphone, lorsque la situation le nécessite ;
- par mail, pour les informations et communications administratives ;
- via un groupe WhatsApp, utilisé pour transmettre les informations pratiques, les actualités et faire partager la vie de l'ALSH.

Les familles peuvent également faire part de leurs questions, remarques ou suggestions à l'équipe.

L'objectif est de favoriser une relation de confiance et une bonne continuité éducative entre les familles et l'ALSH.

VII- Le Plan Mercredi

1- Les principes du plan Mercredi

Le mercredi constitue un temps éducatif complémentaire de l'école.

Il doit permettre aux enfants de vivre une journée de loisirs, de découvertes et de socialisation tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Le projet précédent rappelait notamment l'importance des besoins alimentaires, du repos, des temps personnels et du sentiment de sécurité.

L'équipe du mercredi étant également présente sur les autres temps de l'ALSH, une continuité dans les relations avec les enfants est favorisée.

2- Complémentarité et continuité éducative

Le mercredi ne doit pas reproduire le fonctionnement scolaire.

Les activités proposées cherchent au contraire à favoriser :

- l'expérimentation ;
- le plaisir ;
- la découverte ;
- le jeu ;
- l'expression ;
- la coopération ;
- l'autonomie.

Les activités peuvent néanmoins compléter certaines compétences développées dans le cadre scolaire.

3- Les objectifs

Le mercredi permettra notamment de :

- développer le vivre ensemble ;
- favoriser l'autonomie ;
- proposer des activités variées ;
- développer la curiosité ;
- favoriser la pratique sportive ;
- permettre l'expression artistique et créative ;
- respecter le rythme de chaque enfant ;
- développer les partenariats ;favoriser les rencontres intergénérationnelles ;
- développer les projets inter-centres.

Ces objectifs prolongent ceux déjà inscrits dans le Plan Mercredi précédent.

4- Organisation de la journée

7h30 – 9h15 : accueil échelonné
Accueil individualisé, jeux libres, dessins, lecture et activités calmes.

9h15 – 11h30 : activités du matin
Les enfants participent aux activités proposées selon leur âge, leurs capacités et les possibilités d'organisation de l'équipe.

11h30 – 12h00 : transition
Rangement, passage aux toilettes et préparation au repas.

12h00 – 13h00 : repas
Temps de restauration et de convivialité.

13h00 – 14h00 : retour au calme
Temps libre ou calme permettant aux enfants de récupérer.

13h30 – 15h00 : départ des enfants présents uniquement le matin / sieste
Les enfants de maternelle qui en ont besoin bénéficient d'un temps de sieste.

14h00 – 16h00 : activités de l'après-midi
Activités adaptées aux différents groupes.

16h00 – 16h15 : rangement et transition

16h15 : goûter
Temps de convivialité et d'échanges.

17h00 – 18h00 : accueil et départs échelonnés
Échanges avec les familles et transmission des informations concernant la journée.

5- Les activités

Les activités du mercredi seront définies en concertation avec l'équipe et pourront être organisées par période.

Les propositions pourront porter sur :

- activités sportives ;
- activités artistiques ;
- activités manuelles ;
- jeux collectifs ;
- jeux de société ;
- nature et biodiversité ;
- cuisine ;
- découverte scientifique ;
- culture ;
- activités autour du patrimoine ;
- sorties ;
- rencontres avec des intervenants.
-

Les activités pourront être modifiées en fonction des conditions météorologiques, des contraintes d'organisation, de la fatigue du groupe ou des envies des enfants.

6- Les partenariats

Le mercredi pourra s'appuyer sur les équipements communaux, notamment les installations sportives.

Les activités intergénérationnelles pourront également être poursuivies grâce au dispositif de repas intergénérationnel existant le mercredi midi.

Le PEDT identifie également les associations locales comme des partenaires permettant de développer les activités sportives, culturelles, environnementales et intergénérationnelles.

VIII- L'équipe d'animation et la fonction de direction

1- Le rôle du directeur

Le directeur est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il assure notamment :
- la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- l'organisation générale de l'accueil ;
- l'encadrement et l'accompagnement de l'équipe ;
- la communication avec les familles ;
- les relations avec la municipalité ;
- les relations avec l'école et les partenaires ;
- le suivi administratif ;
- l'organisation des activités ;
- la transmission des informations ;
- le suivi des enfants présentant des besoins particuliers ;

Le directeur doit être disponible et à l'écoute des enfants, des familles et de l'équipe.

Il doit également être capable de prendre des décisions, d'organiser le travail collectif, de réguler les situations difficiles et d'accompagner les animateurs dans leurs pratiques.

2- Le rôle de l'animateur

L'animateur est avant tout garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il doit :
- accueillir chaque enfant avec bienveillance ;
- respecter les règles de fonctionnement ;
- proposer des activités adaptées ;
- participer activement à la vie de l'équipe ;
- observer les enfants ;
- transmettre les informations importantes ;
- respecter les différences ;
- favoriser l'autonomie ;
- accompagner les enfants dans leurs apprentissages ;
- adopter une posture professionnelle exemplaire.

L'animateur doit également être capable de faire évoluer ses pratiques et de prendre du recul sur les activités proposées

3- Les réunions et temps de préparation

Des temps de réunion et d'échange sont organisés afin de préparer les activités, de transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'ALSH et de faire le bilan des situations rencontrées.

Ils permettent également de réfléchir aux besoins des enfants, d'ajuster l'organisation et d'évaluer les actions mises en place.

Ces temps permettent au directeur d'accompagner les animateurs dans leurs pratiques et de favoriser leur implication dans la mise en œuvre du projet pédagogique.

4- L'accompagnement et l'évaluation d'équipe

Des temps de réunion et d'échange sont organisés afin de préparer les activités, de transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'ALSH et de faire le bilan des situations rencontrées.

Ils permettent également de réfléchir aux besoins des enfants, d'ajuster l'organisation et d'évaluer les actions mises en place.

Ces temps permettent au directeur d'accompagner les animateurs dans leurs pratiques et de favoriser leur implication dans la mise en œuvre du projet pédagogique.

IX- La sécurité et la prise en compte des besoins particuliers

La sécurité physique, morale et affective des enfants constitue une priorité au sein de l'ALSH. L'équipe veille à assurer une surveillance adaptée, à sécuriser les espaces, à utiliser le matériel de manière appropriée et à respecter les règles de sécurité lors des déplacements et des sorties.

Chaque enfant doit pouvoir évoluer dans un environnement bienveillant, respectueux et sécurisant. Aucune forme de violence, d'humiliation, de discrimination ou de mise à l'écart ne doit être tolérée.

La santé et les soins font également l'objet d'une attention particulière. Les incidents sont consignés dans le cahier d'infirmerie et les informations nécessaires sont transmises aux familles, dans le respect de la confidentialité.

Les enfants présentant des besoins particuliers ou bénéficiant d'un PAI sont accueillis dans les meilleures conditions possibles. L'organisation et les activités peuvent être adaptées en concertation avec la famille, le directeur et l'équipe afin de permettre à chaque enfant de participer pleinement à la vie de l'ALSH.

L'objectif est de garantir à chaque enfant un accueil sécurisé, bienveillant et inclusif, adapté à ses besoins et à ses capacités.

X- Les relations avec les partenaires

L'ALSH travaille en lien avec différents partenaires afin d'assurer une continuité éducative et d'enrichir les propositions faites aux enfants.

La municipalité, organisatrice et gestionnaire de l'ALSH, assure notamment les moyens nécessaires au fonctionnement de la structure. L'école constitue également un partenaire essentiel : des échanges réguliers permettent d'assurer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires et de transmettre les informations nécessaires concernant les enfants, dans le respect des responsabilités de chacun.

Les familles sont considérées comme de véritables partenaires. Une communication régulière permet de favoriser la confiance, de mieux répondre aux besoins des enfants et de les associer, lorsque cela est possible, à certains projets ou temps de convivialité.

Enfin, l'ALSH peut s'appuyer sur les associations et partenaires locaux, notamment dans les domaines sportif, culturel et environnemental, ainsi que Familles Rurales, Picardie Nature et les habitants de la commune.

Ces partenariats permettent de diversifier les activités, de favoriser les rencontres et de faire découvrir aux enfants leur environnement local.

XI- Conclusion

Le projet pédagogique 2026-2027 a pour ambition de faire de l'ALSH de Sains-en-Amiénois un espace éducatif permettant à chaque enfant de grandir, de découvrir, de jouer, de s'exprimer et de vivre avec les autres dans un cadre sécurisant.

L'objectif n'est pas uniquement de proposer des activités, mais de donner du sens à l'ensemble des temps vécus par l'enfant : accueil, repas, jeux libres, activités, transitions, temps calme et départ.

L'équipe d'animation doit accompagner chaque enfant en tenant compte de son âge, de son rythme, de ses capacités, de ses envies et de ses besoins.

Le projet repose également sur une dynamique collective. Le directeur, les animateurs, la municipalité, l'école, les familles, les associations et les différents partenaires ont chacun une place dans la construction d'une continuité éducative cohérente.

Enfin, ce projet doit rester évolutif. Les observations réalisées au cours de l'année permettront à l'équipe de réajuster ses pratiques et de faire évoluer les actions afin de répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis.